

RÉSOLUTIONS DE LA RENCONTRE SUR LES ALLIANCES PARLEMENTAIRES POUR L'ÉQUITÉ EN SANTÉ EN AFRIQUE AUSTRALE

20-22 Août 2003, Gauteng, Afrique du Sud

Réseau régional pour l'équité en santé en Afrique australe (EQUINET) Global Equity Gauge Alliance (GEGA) en coopération avec le Forum des parlementaires de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADEC)



Les participants à la rencontre, organisée par EQUINET et la GEGA, en collaboration avec le Forum des parlementaires de la SADEC et qui réunissait des représentants de commissions parlementaires en charge de la santé, des professionnels de la santé, des membres de la société civile ainsi que des organisations partenaires provenant de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Malawi, de la Tanzanie, de la Zambie, du Zimbabwe et de la SADEC, ont confirmé leur engagement à mener des politiques en faveur de l'équité en matière de santé dans la région. Ils ont également salué les actions entreprises actuellement pour mettre en place des politiques favorables à l'équité dans le domaine de la santé. Les participants à cette rencontre ont appelé au déploiement d'efforts plus importants afin de réduire les disparités concernant l'état de santé des populations et leur accès aux soins de santé, qui ne sont pas nécessaires, qui peuvent être évités et sont injustes.

Les participants à la rencontre ont constaté que pour parvenir à l'équité en matière de santé dans la région, il est nécessaire que les États s'attachent à réagir face aux menaces majeures pour la santé, notamment celles qui découlent de facteurs économiques, de problèmes liés à la gouvernance, la sécurité alimentaire et le VIH/sida et qu'ils mettent en place et garantissent des systèmes de santé durables et équitables, fonctionnant sur une base participative et dotés d'une logistique humaine et matérielle appropriée.

L'équité en matière de santé suppose que les États allouent davantage de ressources à ceux qui en ont le plus grand besoin. Elle dépend du degré de participation aux prises de décision des différentes composantes de la population et de leur pouvoir d'affecter ces ressources selon leurs besoins en matière de santé. À cette fin, les participants à la rencontre ont convenu que les commissions parlementaires en charge de la santé doivent encourager l'équité en matière de santé lors des procédures budgétaires.

Les participants à la rencontre ont observé que les Parlements ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'équité en matière de santé, en se prévalant de leur mandat représentatif ainsi que de leurs fonctions législative et de contrôle de l'action du gouvernement. Pour ce faire, les Parlements ont la possibilité de bâtir des alliances avec le pouvoir exécutif et les divers partis politiques de même qu'au sein des commissions parlementaires chargées du contrôle de l'action des différents ministères ainsi qu'avec la société civile, le secteur de la santé et d'autres organes, tant au niveau national que régional.

Les participants à la rencontre ont noté avec inquiétude que certains accords commerciaux multilatéraux ne prennent pas pleinement en compte les préoccupations liées à la santé et au développement des pays de la région. Soutenant la position des ministres du commerce africains, adoptée à Maurice en juin 2003 à la veille de la cinquième conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui doit se tenir à Cancun au Mexique, ils ont résolu de recommander que :

- Les États préservent leur pouvoir souverain dans tout accord relatif au commerce afin de protéger la santé publique et réglementer le secteur des services dans l'intérêt de la santé publique ;
- Les représentants des gouvernements en charge des négociations commerciales consultent les ministres de la santé, les commissions parlementaires chargées de la santé et la société civile quant aux positions à adopter lors des négociations commerciales ayant une incidence sur la santé publique ;
- Les États fassent valoir leurs droits au titre de la déclaration de Doha sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et la santé publique afin de déterminer ce qui constitue un problème de santé publique ;
- Les États déploient des efforts plus importants pour recourir pleinement aux flexibilités et aux mesures politiques prévues par l'Accord sur les ADPIC afin d'accéder à des médicaments moins coûteux et de protéger les savoirs autochtones ;
- Les États veillent à ce que les législations nationales et les politiques régionales autorisent la délivrance de licences obligatoires, la possibilité d'avoir recours à des importations parallèles, la liberté de chaque État de déterminer les motifs de licences obligatoires ainsi que la fabrication de médicaments génériques ;
- Étant donnée l'importance centrale de l'alimentation et de la sécurité alimentaire pour la santé publique, les États maintiennent leur droit d'augmenter les tarifs et d'exiger l'élimination des subventions à l'exportation pour garantir la souveraineté alimentaire dans la production agricole ;
- Les États ne souscrivent aucun engagement au titre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) dans le domaine de la santé ou des services liés à la santé qui compromette leur droit de définir des réglementations conformément à leurs objectifs de politique nationale ;
- Les États vérifient que la totalité des engagements qui ont été souscrits ou proposés jusqu'à maintenant au titre de l'AGCS sont conformes aux objectifs de santé publique, en impliquant pour cela la participation active des ministres de la santé, des comités parlementaires en charge de la santé et de la société civile ;
- Les États demandent l'amendement des dispositions inscrites dans l'AGCS leur interdisant de revenir sur tout engagement déjà souscrit au titre de l'AGCS.

Conformément à ce qui précède, les participants à la réunion ont proposé que les commissions parlementaires en charge de la santé demandent aux ministres du Commerce de les tenir au courant des positions de négociation qu'ils soutiendront lors de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun au Mexique. Les participants à la rencontre demandent également que ces ministres s'abstiennent de souscrire à des engagements incompatibles avec les recommandations ci-dessus énumérées et qu'ils leur fassent part des résultats de la rencontre de l'OMC.

Compte tenu de ces enjeux, les participants à la rencontre ont reconnu l'importance de bâtir des réseaux, d'élaborer des politiques communes et de nouer des alliances au niveau régional, au sein de la SADEC et du COMESA (le Marché commun d'Afrique orientale et australe), afin de défendre et de protéger la santé publique et l'équité en matière de santé en Afrique. Ils ont proposé que les thèmes de l'équité en matière de santé, ainsi que ceux qui touchent à la santé et au commerce soient formellement inscrits à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Forum des parlementaires de la SADEC.